

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 septembre 2023

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Magalie PIAT, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS, Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Philippe MAUGUIN, Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY, Eric SIGURÉ, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN, Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Brilie BRICOUT, Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON, Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND, Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h08

Secrétaire : Maël DIONG

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.23.085 - Acquisition de la parcelle cadastrée WN 60 auprès de la succession de Mme Lucienne COUTURIER

Christian DUMAS expose:

La commune souhaite faciliter et sécuriser l'accès au bois de l'Azin par les promeneurs cyclistes et piétons et aménager à cet effet une voie douce et sécurisée le long de la voie existante depuis le rond-point. La voie d'accès au bois de l'Azin génère en effet un nombre de flux de véhicules motorisés important en raison de la déchèterie du végétri. C'est pourquoi la commune entreprend l'acquisition de la parcelle WN n°60 d'une contenance de 3050m²

Une petite partie de la parcelle servirait à cet effet à cet objectif opérationnel entre le fond rond-point et le bois, Cependant l'autre partie de cette parcelle constituée d'un merlon est une limite physique de ce bois qui fait l'objet depuis plusieurs années d'une démarche de renaturation et de restauration. L'acquisition de cette partie de la parcelle participe ainsi à la stratégie de préservation de cet espace.

Monsieur le Maire a donc sollicité l'acquisition de l'intégralité de cette parcelle auprès de la succession de Mme Lucienne COUTURIER par Maitre Grégoire LAURENTIN, notaire à Orléans, lequel a estimé la valeur du terrain à 5000€.

Ceci exposé :

VU et le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU la sollicitation de Monsieur le Maire auprès de la succession de Mme Lucienne COUTURIER représentée par Maitre LAURENTIN

VU la proposition de Maitre Grégoire LAURENTIN représentant la succession de Mme Lucienne COUTURIER à la commune la cession de la parcelle WN n°60 au prix de 5000€

CONSIDERANT que le montant de cette acquisition, inférieur à 180.000€ ne nécessite pas un avis du Pôle d'Evaluation Domaniale.

Après présentation à la Commission Générale du 21 septembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle WN n°60 à INGRE auprès de la succession de Mme Lucienne COUTURIER moyennant un montant global de 5000€ nets vendeur,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à venir qui sera passé auprès de l'étude de LAURENTIN et NABON, notaires à Orléans. L'ensemble des frais de notaire, droits et taxes sont à la charge exclusive de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 28 septembre 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

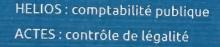
Publication le : 2 8 SEP. 2023

Notification le : 2 8 SEP. 2023

2 8 SEP. 2023

Le Maire

Christian DUMAS





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE IUtilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

DL_23_085

Objet:

Acquisition de la parcelle cadastrée WN 60 auprès de

la succession de Mme Lucienne COUTURIER

Type de transaction :

Transmission d'actes

Date de la décision :

2023-09-28 00:00:00+02

Nature de l'acte :

Délibérations

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

Identifiant unique:

045-214501694-20230928-DL_23_085-DE

URL d'archivage :

Non définie

Notification:

Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier		
Nom métier : 045-214501694-20230928-DL_23_085-DE-1-1_0.xml	text/xml	958 o
Document principal (Délibération)	application/pdf	319.3 Ko
Nom original DI 22 005 ADT A SAME	. , , , , , , , , , , , , , ,	3 . 2 . 3 1 1 0

Nom original : DL.23.085 - ADT - Acquisition de la parcelle cadastrée WN 60 auprès de la succession de Mme Lucienne COUTURIER.pdf

Nom métier:

99_DE-045-214501694-20230928-DL_23_085-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	28 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 septembre 2023 à 16h03min19s	Reçu par le MI le 2023-09-28